



MAIRIE DE METEREN

## Conseil Municipal du 12 février 2020

## Compte-rendu

**Présents** : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Jean DESEURE, Emmanuel WEEXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Guy ROUZE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

**Absents excusés** : M. Christian BOUREZ, Mme Christiane CNOQUAERT-HERMAN, Mme Isabelle DAUVERGNE.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 5 février 2020.

## 1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
02/12/2019	Travaux d'éclairage de l'église St Pierre St Paul	ID ELEC (Meteren)	40 185,90 €
19/12/2020	Travaux salle des fêtes - Avenant travaux de plâtrerie en cuisine	GN BATIMENT (Houplines)	2 703,00 €
31/12/2020	Travaux salle des fêtes - Avenant modification de la sonorisation	LESOT (Saint Laurent Blangy)	3 118,75 €
07/01/2020	Installation d'un système de vidéoprotection aux entrées de commune et sur la place	DB CAM (Meteren)	46 700,00 €
15/01/2020	Travaux salle des fêtes - Avenant travaux de plâtrerie dans les sanitaires	GN BATIMENT (Houplines)	4 819,70 €
20/01/2020	Gestion des DICT pour la commune pendant 4 ans	SAS CUBE SOLUTION (Seclin)	5 600 €
28/01/2020	Réfection mur extérieur ancienne bourloire	CREPI CONCEPT (Houthem - BEL)	10 971 €
04/02/2020	Travaux salle des fêtes - Avenant alimentation pompe à bière et modification urinoirs	FLANDRES PLOMBERIE (Spycker)	878,37 €
04/02/2020	Réalisation d'un parking de 40 places et d'un carrefour à feux rue de la Fontaine	EUROVIA (Dunkerque)	123 848,88 €

## 2) Création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux :

Date	Régie concernée	Action
31/01/2020	Régie de recettes et d'avances pour le « fonctionnement de la bibliothèque municipale	Création de la régie
31/01/2020	Régie de recettes et d'avances pour le « fonctionnement de la bibliothèque municipale	Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant

## 3) Délivrance de concessions au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
10/01/2020	50 ans	Concession de terrain	bourg	M. & Mme TERRIER-LAHOUSSE	M. & Mme TERRIER-LAHOUSSE
05/02/2020	30 ans	Cavurne	bourg	Mme MAKHLOUF Natacha	M. & Mme MAKHLOUF & Clément LECARDONNEL

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

## Droit de préemption

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien situé 1 rue de la Fontaine à Méteren, reçue le 4 février 2020, vu la demande de délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à la commune envoyée au président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieur, vu la décision favorable de ce dernier, en date du 6 février 2020, sous réserve d'une estimation du service des domaines confirmant le prix de vente proposé dans la DIA pour un montant de 215 000 €, frais de notaire inclus, considérant que le bien en question correspond à deux parcelles de terrain, d'une surface totale de 12a et 47 ca, et d'une maison inhabitée depuis plusieurs années, considérant que l'acquisition de ce bien dans le cadre du projet de réalisation d'un équipement culturel et d'un parc public en lieu et place de l'ancien terrain et de l'ancien arsenal des pompiers, permettrait de désenclaver le futur espace public et d'ouvrir la perspective à partir de la place, mais également d'élargir l'accès par la Curegoedstraete, qui dessert déjà

entre autres la salle des fêtes et la nouvelle salle de musique, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à la préemption du bien sis 1 rue de la Fontaine à Méteren pour une surface de 12 a et 47 ca, au prix de 215 000 € frais de notaire inclus, **PRECISE** que les frais notariés inhérents à la rédaction de l'acte d'acquisition seront à la charge de la commune, **SOLLICITE** pour cette opération le bénéfice de l'exonération fiscale prévue à l'article 1042 du Code Général des Impôts et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte à intervenir.

## Bibliothèque - tarification et fin de convention avec Bibliothèque Pour Tous

Vu la délibération n°D2019-36 du 2 octobre 2019 validant l'adhésion de la commune de Méteren au réseau intercommunal de lecture publique, vu le règlement commun des réseaux de lecture publique de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, considérant que l'intégration de la bibliothèque de Méteren au réseau « La Serpentine » est maintenant effectif, considérant qu'il convient de fixer la tarification propre à ce service, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VALIDE** les tarifs suivants pour la bibliothèque de Méteren, pour la période du 12 février au 31 décembre 2020 :

	Habitant des réseaux Serpentine et Boekhuus	Habitant extérieur aux réseaux Serpentine et Boekhuus
Adulte (+ 26 ans) (abonnement annuel)	6,00 €	6.00 €
Enfant et jeune (- 26 ans), demandeur d'emploi, bénéficiaire des minimas sociaux (abonnement annuel)	gratuit	gratuit
Carte perdue (participation aux frais de fabrication d'une nouvelle carte)	2,00 €	2,00 €

Remboursement des documents non restitués ou restitués en mauvais état (dans le cas où le document ne peut être racheté à l'identique)	Habitant des réseaux Serpentine et Boekhuus	Habitant extérieur aux réseaux Serpentine et Boekhuus
Livres de poche, revue	9,00 €	9.00 €
Album, BD	15,00 €	15,00 €
Roman	25,00 €	25,00 €
CD	20,00 €	20,00 €
DVD	30,00 €	30,00 €
Amende forfaitaire si émission d'un titre de recettes auprès du trésorier principal	9,00 €	9,00 €

Ces diverses recettes (sauf l'amende forfaitaire) seront encaissées par le régisseur de la régie de recettes et d'avance pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Par ailleurs, vu la délibération n°D2019-34 du 2 octobre 2019 validant la résiliation de la convention de partenariat avec l'association Culture et Bibliothèque Pour Tous, vu le courrier du président de cette association proposant les modalités de cette résiliation, considérant que ces propositions sont tout à fait conformes au souhait de la commune, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCEPTE** de racheter le fonds de bibliothèque appartenant à l'association Culture et Bibliothèque Pour Tous pour la somme forfaitaire de 500 € et **DIT** que la convention de partenariat avec cette association sera résiliée au plutôt au règlement de cette somme, et au plus tard le 31 mars 2020.

## Compte de gestion & compte administratif 2019 - affectation des résultats - vote des taux - Budget 2020

Considérant qu'il n'y a pas d'utilité de prévoir une couverture du besoin d'investissement, considérant la nécessité de présenter un budget primitif 2020 à l'équilibre pour chacune de ses sections, ou la possibilité de voter la section d'investissement en suréquilibre d'investissement, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

☞ **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation faite du compte administratif 2019.

☞ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

☞ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

☞ **APPROUVE** les résultats définitifs suivants :

### Fonctionnement :

Dépenses : 1 345 361,04 €  
 Recettes : 1 527 351,53 €  
 Soit un résultat net 2018 de : 181 990,49 €  
 Et un résultat cumulé de : 908 732,27 €

### Investissement :

Dépenses : 923 494,94 €  
 Recettes : 553 920,22 €  
 Soit un résultat net 2018 de : - 369 574,72 €  
 Et un résultat cumulé de : 1 117 751,79 €  
 Restes à réaliser 2018 (dép.) : 565 787,00 €

↵ **DECIDE d'AFFECTER :**

- à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2020, la somme de 1 117 751,79 €,
- à l'article R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020, la somme de 908 732,27 €,

↵ **DECIDE** de maintenir les taux de contributions directes pour 2019 à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 9,30 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,54 %,

↵ **APPROUVE** le budget primitif 2020 qui présente le bilan suivant :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 2 339 873,27 €
	Recettes : 2 339 873,27 €
Section d'investissement :	Dépenses : 2 090 110,00 €
	Recettes : 2 575 998,79 €.

## Personnel communal - tableau des effectifs

Entendu l'exposé du Maire, vu la délibération n°DL2019-37 du 2 octobre 2019 modifiant le tableau des effectifs communaux, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de **CREER** un poste de rédacteur à temps plein et **ARRETER** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.